

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SUBVENTIONS

Sous-domaine :

**EXTENSION DU
CENTRE MEDICAL
ET PARAMEDICAL**

OBJET :

**Mise à jour
du plan
de financement
de l'opération**

N° 89/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 22 Avril 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absentes excusées : Véronique MARCAILLOU, Emilie BELUCHE.

Mme Janine POUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réalisation de l'extension du centre médical et paramédical, des demandes de financement auprès des divers partenaires institutionnels ont été déposées.

A ce jour, des notifications ont été réceptionnées et il convient de modifier le plan de financement initialement établi, en tenant compte des notifications d'attribution favorables.

Le projet établi par l'architecte s'élève à 352 759,83 € HT, soit 423 311,79 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Le plan de financement modifié est le suivant :

- Subvention ETAT DETR 2024 : 70 551,97 €
- Subvention AGGLO Fonds de soutien : 70 552 €,
- AGGLO FPIC 2023 : 32 501 €
- AGGLO FPIC 2024 : 32 501 €
- Autofinancement : 146 653,86 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération pour un montant HT de 352 759,83 €,

SOLLICITE les partenaires institutionnels,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240429-20240429DEL89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024